

Cette semaine, Santé Ensemble donne la parole aux acteurs de la Seine-et-Marne engagés dans la promotion de la santé. Le plus grand département d'Île-de-France recèle des spécificités et des contraintes que la mobilisation concertée de ces acteurs s'emploie à surmonter, sur des sujets aussi prioritaires que l'accès aux soins, la prévention des maladies infectieuses, la promotion de la santé mentale. L'inventivité s'applique au quotidien lorsqu'il faut trouver des solutions pour des personnes très éloignées du soin, alors que la démographie médicale est en carence. Des ressources régionales comme Promosanté IDF viennent appuyer le dynamisme local des collectivités et des services de santé.

Les ingrédients qui font la santé dans toutes les politiques sont bien là : faciliter l'accès aux droits et à une information facile à comprendre, former les acteurs, permettre aux personnes d'être actrices de leur santé, agir en complémentarité.

Lise Janneau
Directrice adjointe de la Santé Publique

LE THÈME DE LA SEMAINE

• Les enjeux de promotion de la santé en Seine et Marne •

Le département de Seine-et-Marne est un département très étendu et hétérogène, avec **1,422 millions d'habitants** (recensement 2019). Les 15 villes les plus peuplées comprennent entre 20 000 et 56 000 habitants.

L'offre de santé pour la population est mal répartie et parfois peu adaptée aux singularités du territoire. La Seine-et-Marne souffre par ailleurs d'une très faible démographie médicale.



En cherchant à remédier aux difficultés d'accès à l'offre de soins de premier recours, la **délégation de la Seine-et-Marne de l'ARS-IDF s'engage dans une démarche d'appui aux acteurs départementaux** engagés dans la promotion de la santé, avec la volonté de mieux coordonner ces acteurs, de promouvoir la santé publique au sein des hôpitaux du département et favoriser l'appropriation et le déploiement de politiques promotrices de santé au sein des collectivités territoriales.

A cet égard, le département compte **10 contrats de ville, 7 contrats locaux de santé, un conseil local de santé mentale et un atelier santé-ville**, avec **24 quartiers prioritaires** où vivent 90 758 habitants, soit 6,4% de la population du département.

Ils racontent

Unité de Santé publique de Melun : « La santé publique concerne tout le monde »

Dr Pierre Leroy, médecin infectiologue de l'hôpital de Melun

► « En tant que **médecin infectiologue**, je dirige l'**Unité de santé publique** dans l'hôpital de Melun qui est une structure fédérative comportant un **centre de lutte anti-tuberculose (CLAT)** pour le territoire du Sud 77, un **centre de vaccination polyvalent** et un **CeGIDD (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic)** pour le dépistage des IST (*infections sexuellement transmissibles*).



Ces **trois structures sont habilitées** par l'ARS pour les **missions relatives au dépistage et à la prise en charge des IST dans le CeGIDD**, ainsi que de la vaccination et de la lutte anti-tuberculose, avec des actions à la fois de veille sanitaire, d'enquête autour des cas de tuberculose qui nous sont rapportés (*la tuberculose est une maladie à déclaration obligatoire*). Il est question également de **prévention contre la tuberculose avec la vaccination BCG**, et des actions d'**éducation thérapeutique** ainsi que le suivi et la délivrance du traitement médical anti-tuberculeux. Les populations clés que nous rencontrons sont des populations migrantes, primo-arrivantes mais aussi des étudiants étrangers et des personnes précaires.

Nous allons mettre en place au sein du **milieu carcéral des activités de dépistage** des IST, du VIH, des hépatites virales, et la mise à jour des vaccinations. Ces actions sont en train d'être déployées pour les deux prisons de Réau et de Melun, en lien avec leurs unités sanitaires.

Il y a aussi le **service des maladies infectieuses et tropicales** de l'hôpital, qui dispose d'un centre de vaccination international de médecine de voyage.

Je coordonne également les actions de la Pass (*Permanence d'accès aux soins*) hospitalière ainsi que la coordination de la Pass ambulatoire de ville portée par l'association Réseau Ville Hôpital 77 Sud.

Enfin, nous allons par le biais du centre de vaccination polyvalent être mobilisés sur la campagne nationale de vaccination contre le papillomavirus après l'annonce du gouvernement, concernant le territoire 77 sud.

L'intérêt d'**avoir plusieurs dispositifs permet de meilleures actions de prévention**, vaccinations ou dépistages, et de **prendre en charge des personnes essentiellement éloignées des systèmes de soins**, pour des raisons de précarité, souvent administratives, ou encore économiques. Souvent, ces populations ont une méconnaissance des dispositifs existants, qu'ils soient administratifs ou relatifs à la santé, avec une faible littératie en santé.

En plus de cette méconnaissance, les populations concernées cumulent des facteurs de risque (*habitat dégradé, violences sexuelles subies par exemple*) et il y a de fortes probabilités qu'une partie de cette population soit déjà malade, et ce, sans le savoir.

L'**enquête Parcours** (<https://www.ceped.org/parcours/>) dans les années 2010, avait montré que **les personnes migrantes en France étaient plus à risque d'avoir le VIH** mais surtout que la moitié d'entre **elles s'infectaient sur le sol français après leur arrivée**.

L'étude révélait également que ces personnes à qui on diagnostique le VIH, ont une meilleure adhésion au système de soin lorsqu'on leur propose un dépistage systématique plutôt que quand c'est eux qui doivent faire la demande d'un test de dépistage.

L'enjeu est donc ici majeur : **il ne faut pas avoir peur de proposer des dépistages** et ensuite en cas de dépistage négatif, accompagner ces personnes pour éviter qu'elles puissent avoir ces infections sur le territoire, au travers par exemple de la vaccination, de l'éducation à la santé sexuelle, de la PrEP (*Prophylaxie pré-exposition*) etc.

Le département de la **Seine-et-Marne est le département le moins bien loti en médecins généralistes** pour toute l'Île-de-France, avec une densité de **77 médecins pour 100 000 habitants**, et particulièrement dans le territoire du Sud. **L'hôpital vient compenser ce manque**, mais il est nécessaire d'avoir des forces vives en gardant en tête que les missions de santé publique n'appartiennent à aucun acteur en particulier et qu'elles concernent tout le monde. »

L'Association Ville-Hôpital AVIH : « Un travail sur le lien »

Elisabeth Murcia, Directrice administrative de l'AVIH

► « Notre association a comme mission principale l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, avec ou sans pathologies chroniques.

L'AVIH s'est **créée en 1996** pour faciliter le soin des personnes atteintes du VIH entre l'hôpital et la Ville. Avec le temps notre public s'est élargi et aujourd'hui nous prenons en charge toute personne en situation de précarité, voire de grande précarité. Nous **luttons pour la réduction des inégalités en matière de soin** depuis toujours sur le nord du département de la Seine-et-Marne et nous entretenons un partenariat de longue date avec l'ARS.

Nous étions **chargés de la coordination des acteurs de santé et des parcours de soins des patients** au sein d'un réseau de santé précarité qui a fermé l'été dernier et a été remplacé par une équipe mobile santé précarité (*EMSP*) dans le cadre du **Ségur de la santé**.

Il y désormais, dans le nord du département, **deux EMSP avec une répartition des publics pour chaque équipe**. Nous intervenons dans **les bidonvilles et les squats**, dans les **établissements d'accueil du DNA** (*Dispositif national d'accueil pour les demandeurs d'asile et réfugiés*), dans les **hôtels sociaux** et auprès des **personnes à la rue**. L'EMSP est l'un des dispositifs de l'association qui en gère également d'autres ayant comme mission commune l'accès aux soins.



C'est le cas de **notre PASS ambulatoire, qui nous permet de travailler avec des médecins de ville** vers qui nous orientons les personnes sans couverture sociale, ou avec une couverture sociale incomplète. Le contrat passé avec les professionnels de santé (*médecins, infirmiers, pharmaciens, laboratoires*) consiste à mettre les dossiers des personnes en attente, durant 3 mois, le temps d'ouverture des droits. A l'issue de cette période, si les droits sont ouverts, les actes seront couverts par l'Assurance Maladie, dans le cas contraire un financement de l'ARS assurera la rémunération des professionnels de santé.

Le lien est fait avec l'hôpital pour des soins spécialisés, avec l'appui des PASS hospitalières, pour que les personnes puissent bénéficier des plateaux techniques.

Nous travaillons aussi avec le service public, par exemple :

- **Les services du département**, les services sociaux, les services de PMI, les plannings familiaux – notamment pour les suivis de grossesses et la vaccination des tous petits.
- **Les organismes de santé publique** (*CeGGID / CLAT*) avec l'idée de ne pas prendre en charge ce qui existe déjà dans le droit commun.

Une des **difficultés, aujourd'hui, pour nos publics, est que certains dispositifs de droits communs, telles que les CPAM, leur sont difficilement accessibles**. Le manque de lieux de domiciliation est également un obstacle majeur dans l'accès aux soins ainsi que la désertification médicale qui n'épargne pas notre département.

Autre difficulté en Seine-et-Marne, nous rencontrons de réels **problèmes de recrutement de professionnels** médico-sociaux et les PMI (*Protection maternelle Infantile*) ne sont pas épargnées. En conséquence, actuellement, elles ne sont plus en mesure de prendre en charge les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.

Les dispositifs tels que ceux que nous gérons, favorisent l'accès aux soins de personnes qui, sans nos interventions, resteraient éloignées des soins.

Un travail sur le lien est essentiel et permanent dans notre démarche ainsi que la communication auprès des publics pour faciliter la compréhension des protocoles et des dispositifs de soin.

Une des clefs de réussite, dans l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, est de « **prendre le temps** » pour la rencontre et de respecter leurs temporalités. Il faut, en effet du temps pour que ces personnes cheminent vers le soin et redeviennent actrices de leurs parcours de santé. »

ZOOM SUR

Signature de la charte partenariale de la Maison des adolescents de Seine-et-Marne le 9 octobre dernier

A l'occasion de la semaine d'information sur la santé mentale 2023 :

« **A tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit** ».

L'ARS IDF, le Centre Hospitalier Sud Seine-et-Marne et le Grand hôpital de l'est francilien et la CAF s'engagent autour de **la charte partenariale de la Maison des Adolescents de Seine-et-Marne qui a été signée le 9 octobre dernier**. Il s'agit d'apporter **une réponse à la dégradation de la santé mentale des jeunes observés en 2023** (*Santé publique France*).

Le dispositif de **la Maison des Adolescents de Seine-et-Marne (MDA 77)** permet aux jeunes Seine-et-Marnais de prendre conscience que, comme tout le monde, ils ont une santé mentale au même titre qu'ils ont une santé physique.

L'équipe (*psychologue, infirmier, éducateur spécialisé*) reçoit, **écoute et conseille les jeunes afin de les orienter, si besoin, vers la structure ou les dispositifs adaptés** (*éducatifs, sociaux, sanitaires...*). La MDA 77 a une prévalence "santé mentale" forte, même si la médecine de l'adolescent y est également très présente. **La MDA 77 s'appuie sur deux antennes hospitalières :**

- **ADOBASE** portée par le grand hôpital de l'est francilien (*GHEF*) est implantée à Lagny se déploie dans le nord 77 depuis 2018 ;
- **ADO SUD77**, portée par le Centre hospitalier Sud 77 (*CH Sud 77*) est implantée à Fontainebleau depuis mars 2021. L'accompagnement proposé par le dispositif « Maison des adolescents de Seine-et-Marne » est organisé en articulation avec les structures intervenant en faveur des jeunes, notamment, les points accueil écoute jeunes (*PAEJ*).



Promosanté IDF : « Mettre de la santé dans toutes les politiques »

**Delphine Doré - Pautonnier – Directrice de Promosanté Île-de-France et Salima Rharmoui - Responsable de projets
Politique de la ville - Promotion de la santé**



CO/PRODUIRE ET PARTAGER
pour développer la promotion de la santé

► « La naissance de Promosanté il y a 6 ans a été soutenue par l'ARS-IDF et depuis 2020, par la préfecture avec la mission Ville.

Nous avons deux grand types de missions, **une mission historique est le développement et la mise à jour d'un site référent en promotion de la santé pour les acteurs franciliens**, destinés aux référents en promotion de la santé mais aussi plus largement aux acteurs qui ne sont pas spécialisés dans le domaine.

La seconde mission est **l'accompagnement de la montée en compétences des référents en promotion de la santé**, notamment les **coordinateurs CLS (Contrats Locaux de Santé)**, **CLSM (Conseils Locaux de Santé Mentale)** et **ASV (Ateliers Santé Ville)**. Depuis 2020, nous avons lancé **une étude de préfiguration** qui nous a permis de développer et d'animer le réseau des coordinateurs CLS, CLSM et ASV avec différents types de rencontres et d'échanges (*ateliers, journée d'accueil des nouveaux coordinateurs, etc.*). Nous réfléchissons également à l'ouverture à d'autres types de dispositifs comme dans les CPTS (*communautés professionnelles territoriales de santé*) et les MSP (*Maison de santé pluriprofessionnelles*).

Cette mission permet aussi le développement de ce qu'on nomme les « **environnements capacitants** », en agissant à la fois sur les référents mais aussi au sein des collectivités, de différents services, élus, acteurs qui peuvent porter cette démarche de promotion de la santé.

Dont récemment, ce projet en Seine-et-Marne en direction des collectivités territoriales : **le dispositif d'accompagnement de six collectivités promotrices en santé**, toutes membres du réseau 77 engagées en santé : Torcy, Fontainebleau, Chelles, Coulommiers et l'agglomération Val d'Europe.

Le choix a été fait avec une volonté d'harmoniser entre collectivités territoriales rurales et urbaines, entre le Nord et le Sud du département, en tenant compte de l'IDH2.

La genèse de ce projet vient d'un constat de l'après Covid et s'inscrit dans la continuité du **réseau des collectivités territoriales promotrices en santé**, créée par la délégation ARS de la Seine-et-Marne en janvier 2022.

Sollicitées par la délégation pour ce projet, les associations **PromoSanté IdF** et **Pas de Côté en santé** ont co-écrit le projet et la coordination de celui-ci est **réalisée par PromoSanté IdF**.

L'objectif est d'accompagner les politiques territoriales afin de mettre de la santé dans toutes les politiques, comprenant des **objectifs transversaux** facilitant la montée en compétences des acteurs, le développement d'environnements capacitants et le **développement d'une politique intersectorielle** au sein d'un maillage entre différents secteurs. Il peut être question par exemple de *mettre en place des jardins partagés - sensibiliser les élus en mettant en place ces jardins, contribuer aux circuits courts, à l'alimentation, sensibiliser la population à un équilibre alimentaire et contribuer aussi à réduire les dépenses des habitants*.

Nous sommes encore dans la **phase de préfiguration** qui consiste à faire le recueil d'informations, de l'existant d'actions, de ressources nous permettant d'avoir une cartographie de ce qu'il se passe sur chaque collectivité territoriale.

Le projet se poursuivra en 2024 par une phase d'accompagnement de chaque collectivité, puis une phase d'évaluation jusqu'en 2026. »

VOTRE BOÎTE À OUTILS

► Retrouvez [tous les numéros de #Santé Ensemble ici](#) !

► Retrouvez le site de Promosanté ici : <https://www.promosante-idf.fr/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)